

## TRAIL DU ROC DE LA LUNE 2022

### REGLEMENT «ULTRA DU PAS DU DIABLE » (120 KM – 6500D+)

#### Formule classique

<b>ORGANISATION</b>	Association Roc de la Lune Sports Nature – <a href="mailto:carolepouget@laposte.net">carolepouget@laposte.net</a> – 06 75 00 32 66
<b>EPREUVES</b>	Ultra du Pas du Diable – 120 km: ouvert aux plus de 20 ans
<b>TARIFS</b>	Version classique : 110€ jusqu'au 31/01 - 130€ après le 31/01  Repas d'après course : 12€  <b>ATTENTION !! Aucun repas ne sera délivré au-delà du 31 mars</b>
<b>INSCRIPTION</b>	Inscription en ligne : <a href="http://www.trailrocdelalune.fr">www.trailrocdelalune.fr</a> via TIMING ZONE <b>FERMETURE DES INSCRIPTIONS LE 31 MARS MINUIT</b> Pas d'inscriptions papiers.  TIMING ZONE – 62 Chemin des Gipières – 06370 MOUANS-SARTOUX Email : <a href="mailto:manuvignes@timingzone.com">manuvignes@timingzone.com</a> Possibilité de vérifier votre inscription sur le site internet. (500 inscriptions maximum)
<b>RETRAIT DOSSARDS</b> + <b>CONTROLE SACS</b>	SALLE DES FÊTES D'ALZON (GARD) Le vendredi 15 avril de 14h00 à 22h00 <b>Pièce d'identité obligatoire</b>
<b>MATERIEL</b>  <b>OBLIGATOIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Eco-tasse</li><li>- masque</li><li>- réserve alimentaire en semi-auto suffisance</li><li>- réserve d'eau (1l minimum)</li><li>- couverture de survie (2m x 1m)</li><li>- téléphone portable avec le numéro du PC sécurité</li><li>- frontale avec piles + piles de rechange</li><li>- bonnet</li><li>- gants</li><li>- veste de chaude</li><li>- sifflet</li><li>- strapp 1m</li></ul> <b>L'organisation met en garde contre les conditions météos difficiles qui peuvent être rencontrées</b>
<b>DEPART</b>	Samedi 16 Avril à 00h00 - Salle des fêtes – 30770 Alzon

**ARRIVEE**

Salle des fêtes d'Alzon

**ANNULATIONS**

L'annulation sera possible, après examen par le bureau, pour cause d'accident ou de maladie du participant (certificat médical obligatoire). Pour toute autre raison, merci de nous contacter.

**REMBOURSEMENTS**

**Après acceptation par le bureau directeur**, un remboursement pourra être effectué :

- jusqu'au 28/02 remboursement à 100% sur certificat médical
- du 01/03 au 15/03 remboursement à 50 % sur certificat médical
- du 15/03 au 31/03 remboursement à 25 % sur certificat médical
- après le 31/03 aucun remboursement.

**RAVITAILLEMENTS**

**S** : solides / **L** : liquides / **BV** : bases de vie / **C** : contrôle

+

**BASES DE VIE**

- Arrigas : L
- Aumessas : SL
- Col du Minier : L
- Valleraugue : SL / C
- Mont Aigoual : SL
- Camprieu : BV / SL / C
- Trèves : SL / C
- Dourbies : SL / C
- Alzon : SL / C

**SACS COUREURS**

Vos sacs de changes (identifiés à vos noms et prénoms par vos soins) pourront être déposés lors de la remise des dossards. Ils seront acheminés à la base vie de Camprieu (mi-parcours), puis rapatriés à l'arrivée.

**BARRIERE HORAIRE**

- 1<sup>ère</sup> : Aumessas – samedi 3h30 (3h30 de course)
- 2<sup>ème</sup> : Valleraugue - samedi 09h00 (09h00 de course)
- 3<sup>ème</sup> : Camprieu - samedi 15h00 (15h00 de course)
- 4<sup>ème</sup> : Trèves – samedi 19h30 (19h30 de course)
- 5<sup>ème</sup> : Dourbies – dimanche 02h30 (26h30 de course)
- 6<sup>ème</sup> : Alzon – dimanche 09h00 (33 heures de course)

**ABANDONS et  
RAPATRIEMENTS**

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard. Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste.

**L'abandon n'est autorisé que sur les points de ravitaillement solide.**

**ENVIRONNEMENT**

Les organisateurs travaillent en collaboration avec le Parc National des Cévennes pour vous permettre de découvrir des lieux extrêmement protégés

**Il est donc impératif de respecter l'Environnement, la Faune et la Flore au milieu desquels vous allez évoluer. Tout geste de non respect sera susceptible de disqualification** (jet de déchets au sol, coupure de tracé etc...)

<b>ECOLOGIE</b>	Dans un souci de démarche écologique, il sera donc demandé à chaque concurrent de se munir d'une Eco-tasse.
<b>DISQUALIFICATION</b>	L'organisation se réserve le droit de disqualifier un concurrent pour tricherie, non respect des organisateurs, d'un autre concurrent, des bénévoles, du public, du règlement, des équipements ou de l'environnement et pour toute autre raison qui lui semblera susceptible d'être sanctionnée.
<b>ANTI-DOPAGE</b>	Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle anti-dopage. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était coupable de dopage.
<b>SECURITE</b>	il sera demandé à tous les coureurs une licence délivrée par la FFA, la FSCF, FSGT, UFOLEP, en cours de validité ou pour les non licenciés, un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve.  Médecins – secouristes – protection civile – infirmières , seront présents sur la course.  <b>Chaque concurrent doit porter assistance à toute personne en danger et prévenir les secours. Un numéro de PC Course vous sera fourni et devra être enregistré dans votre téléphone.</b>  Les accompagnateurs à pieds ou à vélo sur le parcours sont interdits. Les bâtons sont autorisés.  Des contrôles de matériel obligatoire pourront être effectués sur le parcours et en cas de non présence de tout le matériel, le coureur pourra être disqualifié.  <b>En cas d'intempéries les organisateurs peuvent vous contraindre à évoluer en groupe (ex : brouillard) et se réservent le droit de modifier les parcours, les barrières horaires ou même d'annuler l'épreuve.</b> <b>L'organisation met en garde contre les conditions météo difficiles qui peuvent être rencontrées</b>
<b>RECOMPENSES</b>	Lots pour les 5 premiers au scratch (Hommes et Femmes) Lots pour le premier de chaque catégorie (Homme et Femme) Pas de cumul des récompenses Remise des récompenses : Dimanche 17 avril à partir de 11h00
<b>ASSURANCE</b>	RESPONSABILITE CIVILE : les organisateurs sont couverts par les polices souscrites à Suravenir Assurances et Groupama. INDIVIDUELLE ACCIDENT : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.
<b>DROIT à L'IMAGE</b>	Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

### **QUALIFICATIF POUR L'UTMB**

